



Les enfants handicapés mentaux et leurs familles

Position Paper

Document de synthèse d'Inclusion Europe

- approuvé à l'Assemblée générale 2008 -

Les enfants handicapés mentaux ont les mêmes besoins et les mêmes désirs que tout autre enfant: ils veulent interagir avec leurs pairs, jouer et rire, apprendre et devenir des adultes respectés dans la société. Comme avec d'autres enfants, ce processus de développement peut être un défi pour l'enfant et sa famille, mais c'est aussi une partie intrinsèque de leur apprentissage.

Encore plus que pour d'autres enfants, la phase de développement d'un enfant handicapé mental détermine ses possibilités et capacités pour sa vie future. Le soutien, l'éducation et des thérapies peuvent réduire l'impact du handicap et les contacts avec d'autres enfants à travers tous types d'activités permettent de fonder des amitiés et d'acquérir les compétences nécessaires pour une vie dans le tissu social.

Néanmoins, les enfants handicapés de tous les pays européens se voient probablement, plus que tout autre enfant, refuser l'égalité des chances au cours de leur développement. Ils sont plus souvent abandonnés par leurs familles et mis dans des institutions. Ils sont plus souvent que d'autres enfants victimes de violence, de harcèlement, d'intimidation ou d'abus sexuel. On leur refuse une éducation de la même qualité que les autres, et ils ont un accès réduit à des conditions de vie saines et aux soins de santé. Ils sont également souvent exclus des activités sportives ou culturelles, cruciales pour leur développement personnel et pour trouver leur place dans la société. Comme ils ont des besoins de soutien supplémentaires, la pauvreté des familles a un impact très négatif sur les chances de développement des enfants handicapés mentaux.

L'article 7 de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées inclut ces dispositions, en imposant une obligation claire aux gouvernements:

Les États Parties prennent toutes mesures nécessaires pour garantir aux enfants handicapés la pleine jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, sur la base de l'égalité avec les autres enfants.

L'article 7 stipule aussi que, dans toutes les actions, l'intérêt supérieur de l'enfant et son point de vue, eu égard à son âge et à son degré de maturité, doivent être pris en considération. Ces principes essentiels, déjà reconnus et contrôlés par la Convention sur les Droits de l'Enfant, constituent un héritage important dans la mise en œuvre des droits des enfants handicapés mentaux et leur participation complète dans la société.

Inclusion Europe

Galleries de la Toison d'Or
29 Chaussée d'Ixelles #393/32
B-1050 Bruxelles
Tel.: +32-2-502.28.15
Fax.: +32-2-502.80.10
secretariat@inclusion-europe.org
www.inclusion-europe.org

Pour les enfants handicapés mentaux, les droits suivants revêtent une importance primordiale, comme conditions préalables pour vivre sur une base d'égalité avec les autres enfants:

- Respect du domicile et de la famille
- Accès aux soins de santé, à la réadaptation et à l'adaptation
- Accès à l'éducation pour tous, avec le soutien nécessaire
- Protection contre la violence, le harcèlement, l'intimidation ou l'abus sexuel

- Participation à la vie politique et à la vie publique
- Participation à la vie culturelle, aux loisirs et aux sports
- Autonomie de vie et inclusion dans la société.

Inclusion Europe et ses membres demandent à tous les Etats ayant ratifié la Convention des Nations Unies une action claire et décisive dans les domaines suivants :

Respect du domicile et de la famille

Le Préambule de la Convention sur les Droits des Personnes Handicapées énonce que "la famille est l'élément naturel et fondamental de la société" et donc la Convention reconnaît la famille comme le lieu de vie d'un enfant et souligne l'importance de grandir dans un environnement familial. Cette vision de la famille inclut non seulement le modèle de famille traditionnel, mais aussi toutes les formes de vie familiale existante.

La naissance d'un enfant handicapé mental change les plans de vie que les familles ont pu faire et amène des contraintes supplémentaires pour tous les membres de la famille. Pour aider ces familles, les gouvernements doivent définir et mettre en œuvre des politiques de soutien. Les politiques doivent non seulement permettre du répit pour les parents quand cela est nécessaire, mais aussi envisager un soutien pour les frères et sœurs, des moyens pour améliorer les possibilités d'emploi de la personne qui s'occupe de l'enfant handicapé (le plus souvent la mère), et la situation financière de la famille dans son ensemble. La Convention stipule clairement que quand la famille proche ne peut s'occuper de l'enfant handicapé, les gouvernements doivent entreprendre **tous les efforts possibles** pour offrir une alternative dans la famille élargie ou à défaut, dans un environnement familial. La famille continue également d'être une source importante d'aide et de soutien pour les personnes adultes handicapées mentales.

Les enfants handicapés mentaux doivent être efficacement protégés contre les discriminations dans tous les domaines, comme énoncé dans la Convention. Les familles d'enfants handicapés doivent aussi être protégées contre la discrimination par association, et donc, les États Parties doivent inclure dans leur législation des dispositions

spécifiques pour interdire la discrimination par association.

Accès aux soins de santé, à la réadaptation et à l'habilitation¹

Les enfants handicapés mentaux bénéficient de l'action de services d'intervention précoce dès la naissance, qui visent à minimiser l'impact d'un handicap. Les gouvernements doivent permettre l'accès à l'identification précoce gratuite et complète et aux services d'intervention précoce pour tous les enfants qui présentent un risque de handicap mental. Ces services doivent être disponibles, accessibles et abordables pour toutes les familles sur tout le territoire d'un pays et doivent être fournis d'une manière inclusive sans exiger que l'enfant soit placé dans une institution.

L'égalité d'accès aux soins de santé et dentaires ordinaires est une condition préalable au bon développement d'un enfant. Les gouvernements doivent veiller à ce que les médecins soient capables de s'occuper d'enfants handicapés sans discrimination. Ces médecins doivent à leur tour informer tous les enfants, via des moyens appropriés, des interventions médicales planifiées.

Des services spécialisés de réadaptation dans différents domaines sont nécessaires pour les enfants handicapés. Les gouvernements doivent veiller à ce que l'existence de ces services spéciaux ne justifie jamais la séparation des enfants de leurs familles et de leur environnement. Une telle action devrait être reconnue comme une discrimination si un service spécifique de réadaptation demande le placement d'un enfant dans des institutions résidentielles.

Accès à l'éducation inclusive²

C'est important pour les enfants handicapés mentaux d'avoir d'accès à l'enseignement scolaire et préscolaire ordinaire, ainsi qu'à la formation professionnelle et à l'apprentissage sur base de l'égalité avec les autres. Les gouvernements doivent veiller à ce que toutes les écoles ordinaires soient ouvertes aux enfants de tout âge, y compris ceux ayant un handicap mental. Les gouvernements doivent fournir des aides pour répondre aux besoins de tous les élèves.

¹) « **L'habilitation** » fait référence à un processus qui vise à aider les gens à développer certaines capacités, compétences et savoirs.

« **La réadaptation** » fait référence au re-développement de capacités, compétences et savoirs qui ont pu être perdues ou diminuées suite à la survenue d'un handicap ou à l'évolution de circonstances. Les buts de l'habilitation et de la réadaptation tels que définis dans la Convention pour les Droits des Personnes Handicapées sont de « permettre aux personnes handicapées d'atteindre et de maintenir une indépendance maximale, leurs pleines capacités physiques, mentales, sociales et professionnelles, ainsi que leur pleine inclusion et participation dans tous les aspects de la vie. »

²) Voir aussi le document de synthèse d'Inclusion Europe sur « l'éducation pour tous—la diversité comme opportunité pour l'éducation scolaire ».

Protection contre la violence, le harcèlement, l'intimidation ou l'abus sexuel

Les enfants handicapés mentaux sont plus vulnérables à toutes sortes d'abus et au harcèlement d'autres enfants, de membres de la famille, de professionnels, et d'autres personnes. Les gouvernements doivent veiller à ce que des mécanismes de contrôle appropriés et efficaces existent, qu'ils soient accessibles à tous les enfants, que tous les enfants les connaissent et que tous les enfants puissent rapporter facilement n'importe quel incident. Les gouvernements doivent aussi fournir un soutien professionnel aux victimes.

Une question spécifique est la protection de l'intégrité personnelle d'un enfant handicapé contre des interventions médicales n'ayant aucun effet positif sur son état de santé. Les gouvernements doivent veiller à ce que les enfants handicapés conservent leur fertilité et qu'ils ne soient pas soumis à des interventions médicales injustifiées qui servent les intérêts de la science plutôt que ceux de l'enfant.

Participation à la vie politique et à la vie publique

Les enfants handicapés mentaux sont des citoyens de leur pays et doivent avoir tous les droits qui découlent de ce statut, une fois majeurs. En outre, la Convention stipule que le point de vue des enfants doit être pris en considération dans toutes les décisions qui touchent leurs vies. Par conséquent,

les gouvernements doivent promouvoir et soutenir le mouvement d'auto-représentation des personnes handicapées mentales et fournir des informations appropriées dans un format accessible aux personnes handicapées mentales.

Participation à la vie culturelle, aux loisirs et sports

Les loisirs et les activités culturelles ont un potentiel énorme pour inclure les enfants et adultes handicapés et non handicapés. Les gouvernements doivent veiller à ce que toutes ces activités soient accessibles et abordables pour les enfants handicapés mentaux.

Participation à la vie en société

Dans certains pays européens, beaucoup d'enfants handicapés mentaux ne peuvent pas vivre avec leur famille. Les gouvernements doivent veiller à ce que les familles ayant des enfants handicapés reçoivent toute l'aide nécessaire et à ce que les enfants handicapés qui ne peuvent vivre dans leur famille puissent vivre dans une famille d'accueil. Pour éviter l'abandon, la négligence et la ségrégation des enfants handicapés, les gouvernements doivent s'engager à fournir des informations, et des services d'aide précoce aux enfants handicapés et à leurs familles.